

Compte-rendu

Conseil municipal du 25 septembre 2017

Le conseil municipal de la commune de Sanvignes-les-Mines s'est réuni le lundi 25 septembre 2017, à 20 heures, en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2017
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
 - **Affaires communautaires – Rapporteur : M ROUSSEAU**
 - Présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau par Monsieur Hervé MAZUREK, 1^{er} vice-président
 - Approbation du rapport définitif de la C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)
 - **Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE**
 - Tableau des effectifs à la date du 1er octobre
 - **Délégations du conseil municipal au Maire et subdélégations - Rapporteur : JC LAGRANGE**
 - Modification des délibérations du 29 mars 2014 (n°2014/03/13) et du 22 septembre 2014 (n° 2014/09/02) pour permettre la subdélégation au premier adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Maire
 - **Affaires financières – Rapporteur : F POIRRIER**
 - Information sur les demandes de subvention : refus ou obtention
 - Suppression de la régie pour les transports scolaires (délibération n°2001/09/09)
 - **Affaires sociales-résidence autonomie – Rapporteur : MP FILLEUX**
 - Information sur l'attribution du marché de restauration
 - Sortie familiale du 11 novembre 2017 à la foire de Dijon
 - **Patrimoine municipal – Rapporteur : C DEFACHELLE**
 - Antenne médicale : projet, plan de financement, demande de subvention
 - **Affaires scolaires – Rapporteur : N GRANDO**
 - Informations sur la rentrée 2017/2018
 - **Accueils de loisirs-Local jeunes – Rapporteur : T FOURRIER**
 - Bilan de l'été 2017
 - **Affaires sportives – Rapporteur : F GRAS**
 - Bilan de la saison piscine été 2017

Questions diverses

Le Maire procède à l'appel nominal :

Présents : M. LAGRANGE, M. LHOÏTE, Mme FILLEUX, M. FOURRIER, Mme POIRRIER, M. BOGUET, Mme GRANDO, Mme CHAVOT, M. CANÉ, M. GAGNARD, M. DEFACHELLE, M. REBET, M. DOUHARD, Mme PERRIN, M. SOSSNA, M. GRAS, Mme ROUSSEAU, M. JOUTY, M. PICHARD, Mme MATHOUX.

Excusés : Mme MÉNARD qui a donné pouvoir à Mme POIRRIER
Mme GUILBAUT qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme RODRIGUES qui a donné pouvoir à M. CANÉ
Mme BARREAU qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
Mme ANDRÉ qui a donné procuration à M. FOURRIER

Absents : Mme ZARÉBA, M. TABYAOUI

Mme Marie ROUSSEAU est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la lettre de démission de M. TABYAOUI. M. SIKON sera installé en qualité de conseiller municipal au cours de la prochaine séance.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux questions à l'ordre du jour : l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la croix rouge française au profit de la population des Antilles touchée par les ouragans et une convention avec la ville de Ciry-le-Noble pour l'acquisition en commun d'un matériel de désherbage alternatif. Le conseil municipal donne son accord.

Le Maire communique au conseil municipal les décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. :

- **DEC 2017/05** du 10 juillet 2017 relative à la résiliation de la location du logement n°2, situé 14 impasse Jules Ferry à Sanvignes-les-Mines par Mme Pauline ROUSSEAU et M Mickaël GENTILE,
- **DEC 2017/06** du 5 septembre 2017 relative à la résiliation de la location du logement n°1, situé 14 impasse Jules Ferry à Sanvignes-les-Mines par Mme Stéphanie PERRODIN,
- **DEC 2017/07** du 5 septembre 2017 relative à l'attribution du marché de fournitures de repas en liaison froide pour la résidence autonomie Louis Veillaud à l'E.S.A.T. les papillons blancs du bassin minier.

Affaires communautaires

1. Présentation du rapport d'activité 2016 de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau par Monsieur Hervé MAZUREK, 1^{er} vice-président

Monsieur Hervé MAZUREK présente le rapport d'activité 2016 de la C.U.C.M. (disponible en téléchargement sur le site internet de la communauté : www.creusot-montceau.org).

L'activité 2016 s'inscrit pleinement dans les axes définis pour le mandat :

- économie-enseignement supérieur et formation-infrastructures
- rénovation urbaine et attractivité résidentielle
- solidarité et cohésion sociale

Les ambitions communautaires sont portées par des budgets maîtrisés, une diminution des dépenses de fonctionnement et une hausse de l'épargne nette qui permettent de maintenir un niveau d'investissement qui s'élève à 18 millions d'euros.

Parmi les projets significatifs de l'année 2016, M. MAZUREK cite le développement de la zone Coriolis avec la création des accès pour la plate-forme logistique LIDL, le réaménagement du site des Chavannes pour permettre l'implantation du Mecateamcluster, l'amélioration des espaces publics autour des sites industriels du Creusot, l'accompagnement des entreprises, les rendez-vous économiques et technologiques mais également le soutien à la modernisation commerciale et au commerce rural. Cette politique économique intègre le volet enseignement supérieur et la formation. En effet, plus de 30 formations allant du B.T.S. au doctorat sont proposées sur le campus sud Bourgogne composé de 5 établissements : le centre universitaire Condorcet, l'I.U.T. du Creusot, les lycées Léon Blum et Henri Parriat ainsi que l'institut de formation en soins infirmiers (I.F.S.I.). Le retour à l'emploi n'est pas négligé puisque la C.U.C.M. soutient l'insertion et la cohésion sociale au travers de dispositifs et de structures qui interviennent au plus près de publics nécessitant des accompagnements personnalisés (AGIRE, APOR...).

Le travail engagé sur les infrastructures recouvre un vaste champ composé notamment du développement des infrastructures numériques, des travaux de mise à deux fois deux voies et de sécurisation des accès de la R.C.E.A. et le débat engagé sur la V.F.C.E.A. (voie ferrée centre Europe-Atlantique).

La rénovation urbaine et l'attractivité du territoire sont concrétisées par des réflexions sur la qualité de l'habitat, son extension modérée avec la densification des espaces déjà urbanisés, l'élaboration du P.L.U.I. (plan local d'urbanisme intercommunal), le développement d'infrastructures touristiques de qualité avec une harmonisation des pratiques, la sécurisation des déplacements en mode doux (par exemple : la sécurisation de la circulation des cyclistes le long du canal)...

La solidarité et la cohésion sociale sont un fil conducteur de l'action de la C.U.C.M. ; elles se déclinent aussi dans la politique économique, le développement des infrastructures pour réduire la fracture numérique, l'accompagnement via les structures soutenues par la C.U.C.M., l'habitat, les transports urbains...

Concernant les actions de proximité, une opération vérification des bacs jaunes a été menée, les modalités d'accès aux déchèteries ont été modifiées, la réflexion sur le mode de gestion de l'eau a progressé puisque le conseil communautaire a opté pour une régie intéressée à partir de 2018, l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics a cessé, des opérations quartiers propres sont menées conjointement par les équipes communales, communautaires et l'O.P.A.C. dans le cadre de la territorialisation.

M. LAGRANGE ajoute qu'il est nécessaire de renforcer les liens entre les communes au-delà des clivages politiques. La C.U.C.M., communauté de destin, est seule à pouvoir porter les enjeux économiques et leur financement ; la charge n'est pas tenable pour les communes. Les élus de la C.U.C.M. animeront plusieurs réunions sur les grands projets ; à Sanvignes, elle aura lieu le 17 octobre.

M. LAGRANGE interpelle M. MAZUREK sur l'aménagement du site des Découvertes (qui n'est pas uniquement sanvignard) dans le cadre d'un développement touristique « loisirs nature et développement durable » ; les deux collectivités sont concernées et il sera nécessaire de co-construire l'avenir du site.

Pour conclure, M. LAGRANGE remercie M. MAZUREK pour sa présentation.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2016 de la C.U.C.M.

2. Approbation du rapport définitif de la C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Les communes d'Essertenne, Mary, Mont-Saint-Vincent, Morey, Perreuil, Saint-Micaud et Saint-Romain-sous-Gourdon ont intégré la C.U.C.M. le 1^{er} janvier 2017.

La C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées) a évalué le coût net des charges transférées par les nouvelles communes à la C.U.C.M., les charges transférées liées à des compétences non exercées par la communauté (par exemple la petite enfance, les accueils de loisirs...) afin de définir les attributions de compensation. La commission a rendu son rapport définitif le 29 juin 2017. Synthétiquement : la commune d'Essertenne versera une attribution de compensation de 9 506 € à la communauté, Morey versera 13 297 €, Perreuil versera 4 232 € ; Mary percevra 29 016 € (somme minorée de 2 524€ pour l'année 2017), Mont-Saint-Vincent percevra 32 025 € (minorés de 2 524 € en 2017), Saint-Romain-sous-Gourdon percevra 42 788 €, Saint-Micaud percevra 28 437 € minorés de 4 455 € en 2017) et Le Creusot percevra la somme de 808 552 € majorée de 18 392 € pour l'année 2017 (les 18 932 € correspondent à la prise en charge du salaire d'un agent de catégorie C affecté sur le site universitaire Condorcet dans le cadre d'une convention conclue entre l'Université de Bourgogne et la C.U.C.M. ; ledit agent a été intégré au personnel de la C.U.C.M. à partir du 1^{er} juillet 2017).

L'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit l'approbation de ce rapport par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de sa transmission (le 30 juin).

Le rapporteur propose d'approuver le rapport définitif de la C.L.E.C.T. selon le modèle de délibération transmis par la C.U.C.M.

Adopté à l'unanimité.

Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE

3. Tableau des effectifs à la date du 1^{er} octobre

Le rapporteur propose d'adopter le tableau des effectifs mis à jour à la date du 1^{er} octobre 2017. Il intègre la création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet et la nomination d'un agent sur cet emploi ainsi que la création d'un emploi à temps complet sur les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs, sans qu'il soit pourvu, pour permettre le recrutement d'un (e) assistant (e) de gestion ressources humaines.

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF					
D.G.S.	A	1		1	
Attaché Principal	A	1		1	
Rédacteur Pal 1 ^{ère} classe	B	2		2	
Rédacteur Pal 2 ^{ème} classe	B	1		1	
Adjt adm Pal 1 ^{ère} classe	C	3		2	
Adjt adm.Pal 2 ^{ème} classe	C	8		7	
Adjoint administratif	C	3		2	

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1		1	
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	2		2	
Agent de maîtrise principal	C	1		1	
Adjoint technique Pal 1 ^{ère} classe	C	4		4	
Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe	C	6		6	
Adjoint technique	C	15	19	15	19
SECTEUR SOCIAL					
Puériculteur classe supérieure	A	1		1	
Educatrice jeunes enfants	B	2		2	
Aux. puériculture Pal 2 ^{ème} classe	C	2		2	
ATSEM Pal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	1
Agent Social Pal 2 ^{ème} classe	C		1		1
Assistante maternelle	C	5		5	
SECTEUR SPORTIF					
Educateur APS Pal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Educateur APS Pal 2 ^{ème} classe	B	1		1	
SECTEUR CULTUREL					
Assistant Enseignement Artistique	B		6		6
Assistant. Enseignement Pal 2 ^{ème} cl	B		2		2
Adjoint du patrimoine Pal 2 ^{ème} cl	C	1		1	
Adjoint du patrimoine	C	1		1	
SECTEUR ANIMATION					
Adjoint d'animation Pal 2 ^{ème} classe	C	2		2	
Adjoint d'animation	C		4		4

Détail des temps non complet :

- Adjoint technique 19 dt 1 à 33/35^{ème} + 1 à 32.5/35^{ème} + 1 à 31.5/35
3 à 30/35^{ème} + 2 à 29/35^{ème} + 1 à 28/35^{ème}
2 à 25/35^{ème} + 1 à 24/35^{ème}
3 à 20/35^{ème} + 2 à 17.5/35^{ème} + 2 à 16/35^{ème}
- ATSEM Pal 2^{ème} classe 1 à 32/35^{ème}
- Agent Social Pal 2^{ème} classe 1 à 30/35^{ème}
- Assistant Ens. Artistique Pal 2^{ème} classe 2 dt 1 à 5/20^{ème} + 1 à 7.75/20^{ème}
- Assistant Ens. Artistique 6 dt 1 à 2/20^{ème}
2 à 4/20^{ème} + 1 à 7.5/20^{ème} + 1 à 8/20^{ème}
1 à 14/20^{ème}
- Adjoint d'animation 4 dt 2 à 27.5/35^{ème} + 1 à 33/35^{ème} + 1 à 25.5/35^{ème}

Adopté à l'unanimité.

4. Modification des délibérations du 29 mars 2014 (n°2014/03/13) et du 22 septembre 2014 (n°2014/09/02) pour permettre la subdélégation au premier adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Maire

Le conseil municipal octroie des délégations au Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire rend ensuite compte des décisions (décisions du Maire) prises dans ce cadre au conseil municipal.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, le premier adjoint, malgré sa délégation générale, ne peut pas exercer les délégations prévues dans les délibérations du 29 mars 2014 et du 22 septembre 2014 puisqu'elles sont consenties intuitu personae par le conseil municipal au Maire.

Pour pallier les situations d'absence ou d'empêchement du Maire, le rapporteur propose de modifier les délibérations pour prévoir la subdélégation au profit du premier adjoint. Si le conseil municipal délibère favorablement, le premier adjoint devra également rendre compte des décisions prises au conseil municipal.

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 3 abstentions, décide de subdéléguer les délégations attribuées par le conseil municipal au Maire dans le cadre des délibérations n°2014/03/13 et n°2014/09/02 au premier adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

5. Information sur les demandes de subvention : refus ou obtention

Le rapporteur présente la suite donnée aux demandes de subvention formulées par le conseil municipal :

- délibération n°2016/036 du 6 juin 2016 : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2016 pour la mise en accessibilité de la mairie: dossier non retenu ;
- délibération n°2017/29 du 3 avril 2017 : demande de subvention auprès de Mme GUEUGNEAU (ex-députée) pour la mise en accessibilité de la Poste et de la bibliothèque : 5 000 € au titre des travaux divers d'intérêt local-enveloppe du Ministère de l'intérieur. Le montant correspond à notre demande. Il faudra que les travaux soient réalisés avant la fin d'année 2017.
- délibérations n°2017/30, 2017/31 et 2017/32 du 3 avril 2017 : demandes de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements pour la mise aux normes de la résidence Louis Veillaud, le changement de la chaudière des Baudras et le remplacement de l'éclairage du cosec. Ces dossiers n'ont pas été retenus.

Par ailleurs, une subvention a été sollicitée auprès de la CARSAT pour la 1^{ère} tranche de réhabilitation de la résidence autonomie Louis Veillaud et la commune a obtenu la somme de 39 206 €.

Pas de délibération du conseil municipal sur ce point.

6. Suppression de la régie pour les transports scolaires (délibération n°2001/09/09)

Le conseil municipal avait créé une régie de recettes pour percevoir les produits liés aux transports scolaires. Celle-ci n'a plus lieu d'être car d'une part, les transports scolaires sont gratuits et d'autre part, ils sont désormais organisés par la communauté urbaine Le Creusot-Montceau.

Le rapporteur propose donc de supprimer la régie de recettes des transports scolaires instituée par une délibération du 25 septembre 2001.

Adopté à l'unanimité.

Affaires sociales-résidence autonomie- Rapporteur : MP FILLEUX

7. Information sur l'attribution du marché de restauration

L'attribution du marché a fait l'objet d'une décision du Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal (article L.2122-22 du C.G.C.T.). la SOGERES fournissait les repas jusqu'à la fin du mois d'août. Au terme du marché, l'exécutif municipal a décidé de remettre cette prestation en concurrence et ce sont les papillons gourmands du bassin minier qui ont été retenus.

Mme FILLEUX précise que la résidence Louis Veillaud a un statut de résidence autonomie et qu'à ce titre, les usagers peuvent choisir de préparer eux-mêmes leur repas, de se le faire livrer ou de le prendre au restaurant. Il n'y a pas d'obligation dans le règlement intérieur de déjeuner au restaurant. En cours d'exécution du marché, les utilisateurs du service seront concertés.

M. PICHARD demande si la même solution pourrait être mise en place pour les restaurants scolaires.

M. LAGRANGE répond que la problématique est différente. Le marché conclu avec la SOGERES arrivera à son terme le 31 août 2018. Il était le fruit d'un groupement de commandes réunissant plusieurs communes de la C.U.C.M. et piloté à tour de rôle par la ville du Creusot ou la ville de Montceau-les-Mines. En 2018, le Creusot aurait du lancer la démarche. Aujourd'hui, malgré des prises de contact avec les autres communes, aucune position commune n'a été arrêtée. Toutefois, sans juger du périmètre territorial du nouveau projet, l'approvisionnement en local (circuits courts) et la fourniture de produits bios seront des critères de choix.

M. LAGRANGE ajoute que le boulanger local fournira le pain des services de restauration à partir du 2 octobre.

Pas de délibération du conseil municipal sur ce point.

8. Sortie familiale du 11 novembre 2017 à la foire de Dijon

L'Espace loisirs « les passerelles » propose une sortie familiale à la foire de Dijon le 11 novembre 2017. Les usagers s'acquitteront du coût de l'entrée directement sur place. Le rapporteur propose de fixer la participation de chaque usager, quel que soit son âge, à un euro.

Adopté à l'unanimité.

Patrimoine municipal -Rapporteur : C DEFACHELLE

9. Antenne médicale : projet, plan de financement, demande de subvention

La commune de Sanvignes a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt départemental pour la mise à disposition de locaux permettant l'accueil des professionnels de santé et en premier lieu de médecins généralistes. Ces locaux constitueront une antenne médicale rattachée à un pôle de santé.

Le projet se compose de deux cabinets de consultation, une salle d'attente, une salle de réunion et des locaux techniques qui seront installés au rez-de-chaussée de la résidence Louis Veillaud (du côté des immeubles de la cité Léon Blum). Le plan adressé aux conseillers municipaux est provisoire, il sera modifié

en fonction des aléas techniques et réglementaires. Les premières estimations financières s'élèvent à 83 400 € HT ; le rapporteur propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	6 000 € HT	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté Fonction 4- sous fonction 41- programme 01	10 000 €
Diagnostiques et contrôles	3 500 € HT	Programme leader Le Creusot-Montceau (30%) Fiche action 5.3.	25 020 €
Travaux	73 900 € HT	Commune de Sanvignes-les-Mines	48 380 €
Total	83 400 € HT	Total	83 400 €

Adopté à l'unanimité. Le conseil municipal autorise le Maire à poursuivre la démarche et a sollicité les subventions auprès des partenaires.

Affaires scolaires - Rapporteur : N GRANDO

10. Informations sur la rentrée 2017/2018

Mme GRANDO dresse un bilan de la rentrée. 400 enfants étaient présents le jour de la rentrée soit dix de moins que l'année précédente ; la baisse est constatée principalement à l'école maternelle Sembat. Pour l'année scolaire à venir, nous n'avons pas de visibilité sur les effectifs. Dès cette année, les parents qui souhaitaient obtenir une dérogation ont été sensibilisés au risque de fermeture de classe.

La commune alloue 59 € par élève pour les fournitures scolaires et 9 000 € (au titre de l'année 2018) pour le financement des projets pédagogiques. La réduction de l'enveloppe a été annoncée aux cours des conseils d'écoles du mois de juin.

Le tarif de la restauration scolaire n'a pas été modifié. La fréquentation augmente chaque année. Mme GRANDO, accompagnée de Mme PERRODIN, a rencontré l'équipe restauration-animation pour faire un point post-rentrée et prendre en compte les difficultés d'organisation. Mme GRANDO tient à remercier les agents pour leur implication.

Concernant l'organisation de la semaine scolaire, un sondage a été lancé auprès des parents pour qu'ils se positionnent sur une semaine de 4 jours et demi ou une semaine de 4 jours. Les retours sont majoritairement en faveur d'une organisation sur 4 jours. Mme GRANDO précise que dans ce cas, les conditions financières antérieures pour la garderie et l'accueil périscolaire du soir seront rétablies (1 point le matin, 2 points l'après-midi).

Enfin, s'agissant des travaux réalisés dans les groupes scolaires, des films occultants et une alarme anti-intrusion ont été installés à l'école Sembat. Les travaux des sanitaires n'ont pas pu être réalisés ; la consultation était infructueuse.

Pas de délibération du conseil municipal sur ce point.

11. Bilan de l'été 2017

La fréquentation a augmenté pour les accueils de loisirs sans hébergement par rapport à l'année 2016.

Au mois de juillet, 154 enfants dont 114 de Sanvignes ont utilisé ce service, contre 139 en 2016.

Au mois d'août, 123 enfants dont 89 de Sanvignes étaient présents, contre 116 en août 2016.

Le secteur « jeunesse » a également très bien fonctionné.

M. FOURRIER remercie les animateurs pour leur professionnalisme, leur capacité à fidéliser les usagers et à en attirer d'autres.

Pas de délibération du conseil municipal sur ce point.

12. Bilan de la saison piscine été 2017

La fréquentation a diminué de moitié par rapport à l'année 2016, plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation : un temps maussade, l'absence de publicité positive –seuls les incidents sont relayés par les médias-, la fermeture du plongeur mais également la concurrence de l'été des lacs organisé à Montceau. La recette liée aux entrées s'élève au total à 5 790 €. Une dizaine de cartes ont été vendues pour les activités municipales telles que l'aquagym et la natation nocturne.

Les scolaires et le club ont peu profité de l'équipement dès le mois de juin. Le service municipal d'animation était présent deux matins par semaine pour les plus jeunes et le lundi soir pour les adolescents.

Le mercredi soir, un créneau était proposé aux associations sportives sanvignardes. Seuls trois créneaux ont été utilisés, ceci s'explique notamment par la « mise en sommeil » d'un certain nombre d'entre elles pendant la période estivale.

L'ouverture de la piscine, c'est également des emplois saisonniers puisque huit personnes ont été recrutées pour le bon fonctionnement du service. Le recrutement des surveillants sauveteurs est facilité par la qualité des liens entretenus avec le club.

M. GRAS remarque également que la fermeture du bar depuis plusieurs années est un point noir ; il suggère de le faire fonctionner dans le cadre d'une démarche de projet « jeunes ».

M. JOUTY : il considère que la faible fréquentation est le contrecoup des événements passés. Sanvignes possède le seul bassin extérieur de la C.U.C.M., l'intercommunalité ne pourrait-elle pas le prendre en charge ?

M. le Maire : il informe le conseil municipal que les piscines de Montchanin et de Sanvignes ont un statut qui a permis leur prise en compte dans le calcul des charges transférées à la C.U.C.M. au moment du passage en T.P.U.

C. LHOTE rappelle que nous n'avons pas de souplesse par rapport au recrutement des maîtres-nageurs, leur contrat n'est pas lié aux conditions météorologiques. C'est toujours après coup que l'on se dit que nous aurions du ouvrir les WE du mois de juin. Par ailleurs, le succès de l'été du lac est avéré et a pu porter préjudice à la saison « piscine ». Toutefois, cet équipement doit être valorisé notamment par rapport à la qualité de son entretien technique.

F. GRAS ajoute que c'est effectivement un point positif qu'il avait omis de préciser.

Y. DOUHARD précise que les piscines et les clubs sportifs ne sont pas de compétence communautaire.

M. le Maire conclut en précisant que le pacte financier communes-communauté via les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire sera amené à évoluer.

Pas de délibération du conseil municipal sur ce point.

Avec l'accord des membres du conseil municipal, le maire procède à l'ajout de deux questions à l'ordre du jour.

13. Solidarité avec les Antilles suite au passage des ouragans-versement d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française

Le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à la Croix Rouge Française pour montrer la solidarité de la ville de Sanvignes-les-Mines et des sanvignards envers la population sinistrée des Antilles françaises.

Adopté à l'unanimité.

14. Convention relative à l'acquisition et la gestion de matériel de désherbage alternatif entre la commune de Sanvignes-les-Mines et la commune de Ciry-le-Noble.

M. BOGUET rappelle que les communes doivent se conformer aux obligations réglementaires « zéro phyto ». Dans ce cadre les communes de Sanvignes-les-Mines et Ciry-le-Noble ont décidé de s'associer pour acquérir un matériel de désherbage alternatif.

Les conditions de cette acquisition puis l'entretien du matériel font l'objet d'un projet de convention. Pour l'acquisition, il est proposé que la quote-part financière soit calculée au prorata des surfaces à entretenir. Ainsi, la part de Sanvignes-les-Mines s'élèvera à 41% (10 506 m²) et celle de Ciry-le-Noble à 59% (15 368 m²). Sanvignes paiera la totalité de la facture mais percevra la subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, une subvention d'équipement de Ciry-le-Noble et le F.C.T.V.A.

Les coûts de cette opération sont les suivants :

- Acquisition d'un matériel de désherbage alternatif : 7 268 € HT
- Subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (60% du montant HT) : 4 360.80 €
- Solde à la charge des communes : 2 907.20 € réparti à hauteur de 1 191.95 € pour Sanvignes-les-Mines et de 1 715.25 € pour Ciry-le-Noble (sous forme d'une subvention d'équipement versée à la commune de Sanvignes-les-Mines).

Le rapporteur propose d'autoriser le Maire à signer la convention et de procéder à l'acquisition du matériel.

Adopté à l'unanimité.

Question diverse :

- Mme FILLEUX informe le conseil municipal que différentes manifestations sont organisées à l'échelle du bassin minier dans le cadre d'octobre rose. Aujourd'hui, grâce au dépistage et aux progrès médicaux, neuf cancers du sein sur dix sont guéris.

Le 16 octobre à 20 heures le docteur FOURNIER donnera une conférence sur le thème « tout savoir sur le cancer du sein à la salle de la Trèche.

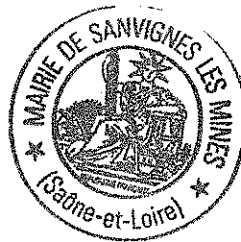
Elle salue l'initiative de la ville de Saint-Vallier qui a mis en place un arbre à soutien-gorge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,



Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire,



Marie ROUSSEAU.

